

DELEGUE SECURITE CLUB



MISSIONS

En relation directe avec le Président du Club :

- Il est le référent en matière de sécurité au niveau du club.
- Il est membre du comité directeur.
- Il coordonne les actions sécurité au niveau Club.
- Il informe et rappelle les règles en vigueur, en cas de besoin lors des réunions club ou sur le terrain.
- Il s'assure de la sécurité lors des sorties et organisations club.

HOMME DE TERRAIN

Avant les activités :

- Donne les consignes.
- Informe, renseigne, explique, oriente, se documente. Il sensibilise à la prévention des accidents.

Pendant les activités :

- Il assure le respect de la réglementation.
- Il rectifie les allures et le comportement. Il agit en cas d'incident

Après les activités : en cas d'incident ou d'accident

- Il assure le respect de la réglementation.
- Il s'attache à empêcher le renouvellement.
- Il apporte son aide aux victimes.
- Il identifie la cause du problème
- Il procède à son analyse.
- Il prévoit des solutions adaptées.
- Il s'assure de leur mise en place